



Au Conseil communal de Prilly Rapport sur les comptes de l'exercice 2016 Préavis municipal No 8-2017

Composition de la commission des finances (COFIN) :

- Sylvie Krattinger, présidente
- Elia Pochon, rapportrice
- Membres :
 - Rebecca Joly
 - Jean-Claude Bi-Bandenda
 - Fabien Deillon
 - Jean-Baptiste Di Natale
 - Jean-Pierre Dupertuis, vice-président

Table des matières

1.	PREAMBULE	3
2.	RESUME	3
3.	ORGANISATION DE LA COMMISSION DES FINANCES	5
4.	GÉNÉRALITÉS.....	5
4.1.	POPULATION.....	5
4.2.	ACCROISSEMENT ANNUEL DE LA POPULATION.....	5
5.	SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE.....	6
5.1.	RÉSULTATS DE L'EXERCICE.....	6
5.1.1.	<i>Marge d'autofinancement.</i>	<i>6</i>
5.1.2.	<i>Analyse des principaux écarts par direction</i>	<i>7</i>
5.1.3.	<i>Analyse des principaux écarts par nature</i>	<i>11</i>
5.2.	BILAN	11
5.3.	TABEAU DES INVESTISSEMENTS (PAGES ROSES).....	12
5.4.	INDICES ET RATIOS	12
5.5.	ENDETTEMENT NET ET CAPACITÉ DE FINANCEMENT DE L'ENDETTEMENT	12
5.6.	VALEUR DU POINT D'IMPÔT	12
6.	COMPTES 2016 DES ENTENTES INTERCOMMUNALES.....	13
6.1.	COMPTES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX DE LAUSANNE (STEP DE VIDY)	13
6.2.	COMPTES DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS.....	13
7.	RAPPORTS DE CONTRÔLE HERVEST FIDUCIAIRE SA.....	13
8.	BUDGET 2017	14
9.	SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES À LA MUNICIPALITÉ	14
10.	VŒUX ET OBSERVATIONS.....	15
10.1.	COMPTES 2015- SUIVI DES VŒUX, SOUHAITS ET OBSERVATIONS DE LA COFIN.....	15
10.2.	COMPTES 2016 - VŒUX ET OBSERVATIONS DE LA COFIN.....	15
11.	CONCLUSIONS.....	17
12.	ANNEXES :.....	18

1. Préambule

La COFIN tient à exprimer sa gratitude pour l'investissement de chacun, suite au décès de feu M. Bertrand Henzelin, Municipal en charge des finances suivi par celui de feu M. Pierre-Michel Divorne, boursier de notre commune. Compte tenu des circonstances, elle est consciente des efforts consentis pour mener à bien la clôture de l'exercice 2016.

Concernant la révision des comptes, elle tient à remercier M. Alain Gilliéron, Syndic, les Municipaux ainsi que toutes les personnes interpellées pour les compléments d'information fournis et pour leur disponibilité.

La COFIN tient aussi à remercier plus particulièrement Monsieur Michael Perrin, boursier de Renens, pour la mise à disposition de ses compétences, durant cette période où le service de la bourse subissait douloureusement la perte de son Municipal et de son boursier, ainsi que les communes de Renens et de Romanel pour leur soutien.

2. Résumé

Les comptes 2016 de Prilly, en quelques chiffres :

Résultat :	L'exercice est déficitaire. Il présente un excédent de charges de CHF 1'049'546.66, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 179'537.90
Total des revenus :	CHF 61'545'309.20
Total des charges :	CHF 62'594'855.86
	L'augmentation des charges par rapport au budget 2016 est plus importante que celle des revenus.
	Par rapport aux prévisions budgétaires, ce résultat s'explique par des écarts importants au niveau :
	- des recettes d'impôts sur le revenu des personnes physiques - CHF 2'451'000.- - de la contribution complémentaire à la facture sociale pour 2015 - CHF 1'164'593.- - de la participation complémentaire à la péréquation pour 2015 - CHF 1'113'374.-
	et aussi par une attribution plus importante que budgétée :
	- aux amortissements + CHF 416'000.- - aux réserves + CHF 154'000.-
	Les charges autorités et personnel correspondent à 25.42% du total des charges.
Nombre d'habitants :	11'871 (+ 89 depuis 2015, soit + 0.75%). + 1065 habitants à Prilly de 2006 à 2016, soit + 9.9%.
Taux fiscal	73.5%, depuis 2012.
Plafond d'endettement	93 millions
Montant des emprunts au 31 déc. 2016	51 millions Alors qu'un montant de 12 millions était budgété, il n'y a pas eu d'emprunt en 2016. La dette n'a donc pas augmenté.

Taux moyen d'emprunts 2016 :	1,591%
Marge d'autofinancement :	CHF 4'231'240.29 La marge d'autofinancement était d'environ 7 millions en 2015.
Dépenses d'investissements nettes en 2016	CHF 11'560'897.85. La commune a financé 36% de ses investissements par la marge d'autofinancement. Les investissements sont inférieurs d'environ 6 millions au montant budgété. Les principaux investissements sont le réaménagement de la route de Broye, la mise en séparatif Pâquis-Meunières, Flumeaux-Rochelle, Rochelle-Pommerai et Baumette, Moraine, l'installation du chauffage à Plan Sépey, ainsi que la transformation en APEMS de Jolimont et de Mont-Goulin.
Plafond de cautionnement	46,5 millions
Montant des engagements au 31 déc. 2016 :	CHF 34'194'650.00
Participation :	Une participation de 2 millions pour le CIGM est connue à la clôture des comptes.

Perspectives

A la veille d'une politique d'investissements très importante, la COFIN recommande à la Municipalité, comme elle l'a fait depuis de nombreuses années, de miser sur une gestion rigoureuse et de réaliser des économies sur des charges pérennes los de l'établissement des prochains budgets.

3. Organisation de la Commission des finances

La commission des finances s'est réunie à 11 reprises entre le 5 avril et le 1er juin 2017 pour examiner les comptes 2016 de notre ville.

Le travail de la Commission a consisté en :

- a) L'étude du préavis N° 8-2017 et une prise de connaissance du rapport de gestion.
- b) Une rencontre avec Monsieur Alain Gilliéron, Syndic, accompagnée de Monsieur Michel Pellegrinelli, Municipal, et de Monsieur Pascal Bertholet, boursier communal.
- c) L'étude des réponses aux questions de la Municipalité.
- d) L'étude du rapport de vérification des comptes 2016 de la fiduciaire Hervest.
- e) L'étude du rapport de vérification de la Fondation des Acacias.
- f) L'étude du rapport de vérification de Sous Le Collège SA.
- g) Un tour de table final.

Conformément à l'article 102 du Règlement du Conseil communal, les membres de la COFIN et de la COGEST se sont rencontrés le 28 novembre 2016 et le 5 mai 2017 afin de coordonner le travail des deux commissions. La COGEST n'a pas formulé, pour cette année, de demande à l'attention de la COFIN. La COFIN a formulé plusieurs demandes à la COGEST. Quatre demandes ont été renvoyées à la Municipalité, deux demandes n'ont pas été retenues par la COGEST et deux demandes seront, en principe, traitées par la COGEST en 2018. Un PV a été tenu.

Après avoir posé une série de questions par messagerie électronique, la COFIN a rencontré, à sa demande, en date du 10 mai Monsieur Alain Gilliéron, Syndic, en charge ad intérim des Finances, accompagné de Monsieur Michel Pellegrinelli, Municipal et du nouveau boursier communal, Monsieur Pascal Bertholet. L'ensemble des questions et réponses des commissaires figurent à l'annexe 1 et 2. Nous nous contentons, pour le rapport au Conseil communal, de reprendre les points importants.

La COFIN s'est renseignée auprès du SCL sur différents points : le principe d'échéance, la procédure en cas d'erreurs d'imputation, le type de révision, le traitement des subventions connues aux comptes des investissements.

La COFIN a aussi étudié l'annexe du budget 2017 amendé.

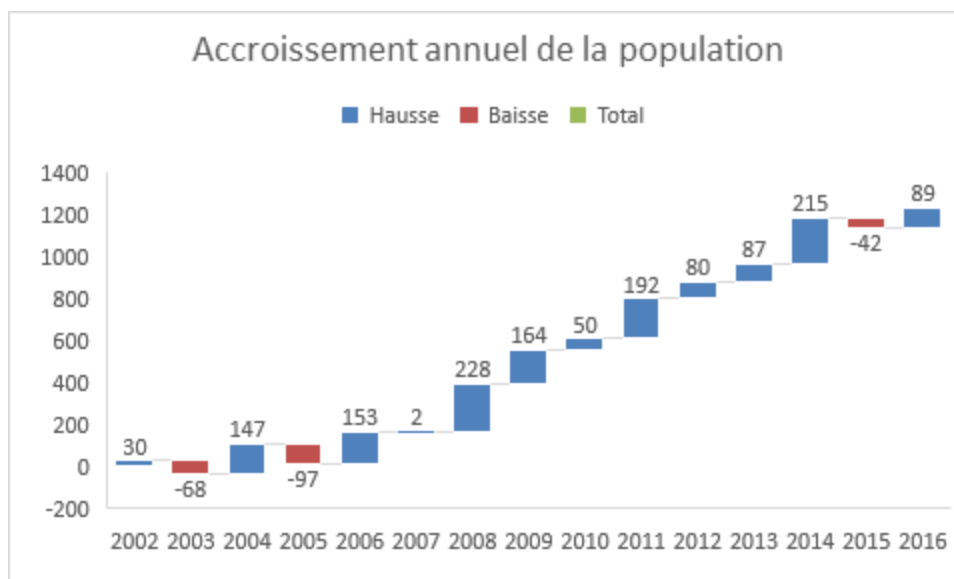
4. Généralités.

4.1. Population

Le calcul des charges (et produits) qui dépend de la population communale est basé sur le chiffre établi par STATVD <http://www.scris.vd.ch/>. Les données de STATVD sont basées sur celles des Offices Communaux de la Population, desquelles sont retranchés les étrangers détenteurs de permis L, F et N ainsi que les autorisations de courte durée. C'est pourquoi les chiffres de STATVD sont toujours inférieurs à ceux de l'Office de la Population. Ainsi, au 31 décembre 2016, le chiffre STATVD du nombre d'habitants à Prilly est de 11'871, en progression de 89 personnes par rapport à 2015, et celui de l'Office de la Population s'élève à 12'124 personnes établies et même 12'376 si l'on inclut les personnes en "résidence secondaire" (y.c. les étudiants).

4.2. Accroissement annuel de la population

De 2006 à 2016, la population prillérane s'est accrue de 9.9% soit de 1065 habitants, alors qu'au niveau du canton de Vaud, celle-ci s'est accrue de 18%.



5. Situation financière de la Commune

5.1. Résultats de l'exercice

Après trois années bénéficiaires (depuis 2013), les comptes de l'année 2016 bouclent sur un excédent de charges de CHF 1'049'546.66 alors que le budget prévoyait un excédent de charges après amendements de CHF 179'537.90.

Par rapport aux prévisions, ce résultat s'explique par des écarts importants au niveau :

- des recettes d'impôts sur le revenu des personnes physiques
- de la facture sociale
- de la participation à la péréquation
- de la dotation aux amortissements
- de la dotation aux provisions.

L'embellie de 2014 que ce soit pour la péréquation financière et la facture sociale sur laquelle s'est basée le budget 2016, ne s'est pas poursuivie et les prévisions de croissance ont été trop optimistes.

Les rétrocessions cantonales relatives à la péréquation et à la facture sociale dépendent beaucoup de la valeur de notre point d'impôt, comparée à la valeur moyenne du point d'impôt pour l'ensemble des communes. Cet exercice 2016 subit le contre-coup d'une valeur du point d'impôt qui s'est améliorée en 2015 à 35,4 ; alors que la valeur du point d'impôt cantonal s'est réduite de 42,1 en 2014 à 41,6 en 2015. La ville de Prilly a, l'année 2016, effectué un versement complémentaire aux acomptes versés en 2015 que ce soit pour la péréquation et pour la facture sociale.

La variation du résultat de l'exercice 2016 par rapport au budget (- environ CHF 870'000.-) s'explique aussi par des amortissements supérieurs de (+ CHF 416'000.-) au montant budgété et du jeu des provisions (environ + CHF 342'000.- et -CHF 188'000.- = + CHF 154'000.-).

5.1.1. Marge d'autofinancement.

La marge d'autofinancement correspond à l'excédent des recettes épurées sur les charges de fonctionnement épurées également. Elle sert d'une part à rembourser les dettes et, d'autre part à autofinancer de nouveaux investissements. Ce critère est déterminant pour évaluer la capacité d'investissement d'une collectivité publique.

La marge d'autofinancement pour 2016 se monte à CHF 4'231'240.29 ; en forte baisse par rapport à 2015 où elle s'élevait à CHF 7'097'639.72, soit une réduction d'environ CHF 2'860'000.—. Celle-ci est légèrement inférieure d'environ CHF 300'000. — au montant budgété.

Cette marge d'autofinancement n'a permis de financer qu'une partie (36.60 %) des dépenses d'investissement de l'année 2016 qui se montent à CHF 11'560'897.85 nets, subventions et remboursement de prêts et d'avances pour CHF 750'487.40. — déduits. Cet investissement n'est qu'une faible partie de ce qui nous attend encore ces prochaines années, soit 191 mios prévus, jusqu'en 2021, au budget 2017 ; tout en sachant que le plafond d'endettement voté est fixé à 93 mios pour la législature 2016-2021.

5.1.2. Analyse des principaux écarts par direction

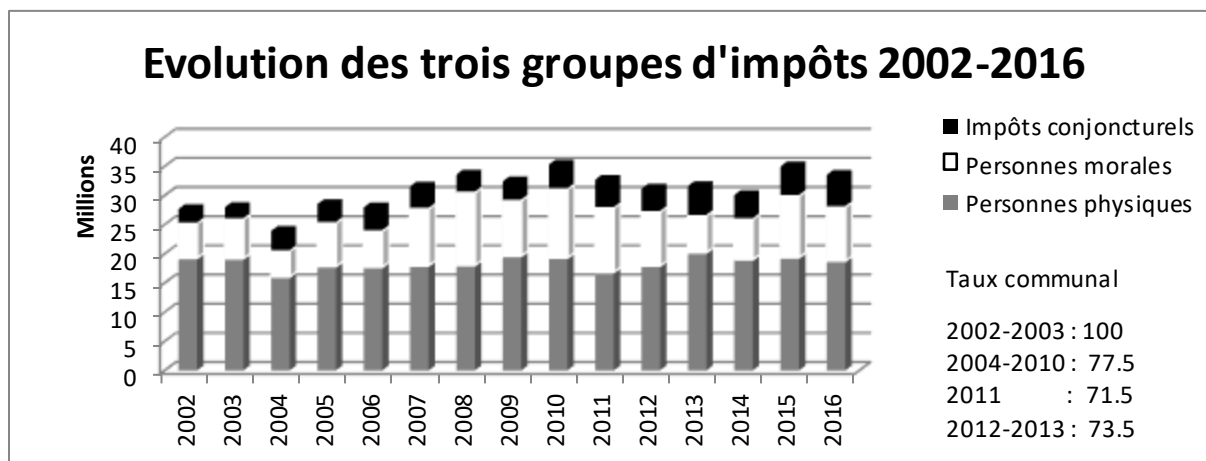
REVENUS FISCAUX

L'augmentation des recettes d'impôts de CHF 830'334.10, toutes natures confondues, par rapport au budget résulte, principalement, des recettes provenant des personnes morales et de l'impôt sur les gains immobiliers.

Par contre, le produit de l'imposition des personnes physiques (y compris l'impôt à la source) est en net retrait. Ce résultat est inférieur de CHF 1'309'030,67 par rapport aux comptes 2015. Précisons que ces chiffres s'entendent hors variation des provisions et hors défalcations, dégrèvements, remises.

Les charges totales afférentes à ces mêmes impôts (attribution à la réserve, défalcations, remises, etc.) sont légèrement supérieures de CHF 87'666,94 par rapport à ce qui était budgétisé, mais largement inférieures de CHF 1'130'105,67 par rapport aux comptes 2015.

Le tableau établi par la bourse de la page 14 du fascicule donne d'autres précisions et la COFIN présente ci-dessous un graphique d'évolution des recettes d'impôts depuis 2002¹.

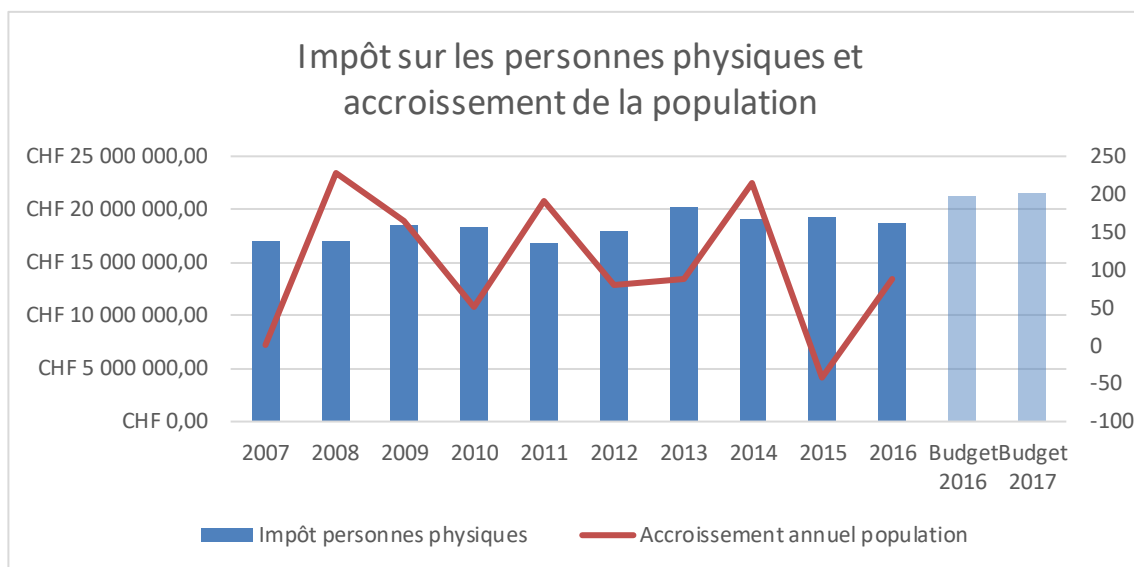


Bien que la contribution du chapitre "21 Impôts" augmente de CHF 749'000.79 comparée au budget, elle est en nette régression par rapport aux comptes 2015 de CHF 1'396'355.26.

¹ Le coefficient communal d'impôts a été amputé de 6 points à partir de 2011 par une "basculé" en faveur du canton pour couvrir la reprise en charge d'une partie de la facture sociale, puis ré-augmenté de 2 points en 2012 suite à la redistribution des tâches policières.

Recettes d'impôts sur les personnes physiques

Le recul des contributions des personnes physiques de (- CHF 2'451'973,84) par rapport au budget et de (- CHF 580'096,02) par rapport aux comptes peut s'expliquer par un budget trop optimiste, une baisse de la population en 2015 et, probablement, une détérioration de la situation macro-économique. Ce résultat ne s'explique ni par le taux de chômage qui s'est réduit de 4,5% entre décembre 2015 et 2016, ni par une modification de la structure de la population enfants (0-19 ans), adultes (20-64 ans) et seniors (>65 ans) qui est restée stable ces 10 dernières années pour Prilly. Il nous reste l'hypothèse d'une pression sur les salaires relative au franc fort.



En comparaison avec 2007, l'augmentation, des recettes d'impôts sur les personnes physiques prévue pour 2016 était de +20%. L'augmentation effective est de + 9,5%². Ce résultat est quasi superposable à l'évolution démographique durant cette même période. Ce résultat doit inciter à la prudence lors des futurs prévisions budgétaires et à une observation attentive de l'évolution de ces recettes.

Recettes d'impôts sur les personnes morales

Les recettes d'impôts directs sur les personnes morales ont largement atteint l'objectif budgétaire (+CHF 2'300'000.-). Par contre, elles sont inférieures au résultat de 2015 (-CHF 1'340'000.-) en raison, pour près de la moitié (environ CHF 520'000.-), d'une baisse de 9% à 8,5% du taux légal d'imposition du bénéfice des personnes morales introduite au 1^{er} janvier 2016.

Bien que la prévision dans ce domaine des impôts soit extrêmement difficile tant ces recettes sont volatiles et dépendent pour une large part de la situation économique, les prévisions budgétaires 2017 semblent dans une ligne réaliste malgré une nouvelle diminution d'un demi-point de pour cent du taux légal d'imposition des sociétés au 1^{er} janvier 2017, soit 8%.

La probable mise en œuvre de l'étape 2 de la réforme RIE3, une diminution du taux légal cantonal à 3.33% au 1^{er} janvier 2019 (2018 ou 2020 en fonction du message du Conseil fédéral et l'évolution du dossier aux chambres fédérales) pourrait nous coûter quelques millions sur la base actuelle des recettes des personnes morales. Au vu de ces données, la COFIN mesure l'importance d'une compensation cantonale pour notre ville qui assume des charges d'un centre urbain.

Par contre, l'introduction de la RIE3 devrait réduire la dépendance de la commune de Prilly envers ses contribuables personnes morales qui représente 25,6% de nos recettes d'impôts en 2016.

Recette d'impôts sur les gains immobiliers

La COFIN constate une augmentation de la part d'impôt sur les gains immobiliers.

² Les montants des recettes fiscales sur les personnes physiques du graphique ont été ramenés au taux de 73,5%.

CHARGES PAR DIRECTION

Référence	CHARGES PAR DIRECTION	Cptes 2016	Budget 2016	Cptes 2015
Divers	Péréquation (charges-produits)	+2'497'680,00	-2'129'320,00	-1'030'067,00
Divers	Facture sociale (charges-produits)	-8'110'212,00	-2'210'212,00	-59'834,00
171	Piscine de la Fleur de Lys	-1'631'909,59	+ 237'590,41	+651'241,61
180.3517	Participation aux transports publics	-3'366'951,90	+401'048,10	-36'012,35
190.3013	Amortissement des équipements informatiques	-309'496,95	-223'496,96	-478'446,21
23	Amortissements et réserves non ventilées	-9'273'648,25	-1'367'648,25	+495'844,77
51	Enseignement primaire	-1'554'579,65	-246'279,65	-111'637,20
52	Enseignement secondaire	-3'869'602,15	+205'607,85	133'302,41
61	Corps de police	-2'949'252,02	+541'547,98	11'923,00
Sommes des variations importantes et significatives			-4'791'162,52	-423'684,97

Légende :

- la colonne Cptes 2016 rappelle le montant aux comptes pour la référence citée en intitulé,
- la colonne budget 2016 mentionne le montant de l'écart par rapport au budget 2016,
- la colonne Cptes 2015 indique le montant de l'écart par rapport aux comptes 2015,
- un signe + indique que le résultat des comptes 2016 est en amélioration par rapport au critère de référence (Budget 2016 ou comptes 2015),
- un signe – indique que le résultat des comptes 2016 est au contraire en détérioration par rapport à ces mêmes critères.

De manière générale, le budget 2016, basé sur les comptes 2014, avait fortement sous-estimé certaines charges. Par contre, le résultat relatif à ces mêmes comptes est proche de celui des comptes 2015.

Participation à la péréquation et à la facture sociale**Résultat 2015**

La hausse marquée de la valeur de notre point d'impôt en 2015 est, à n'en pas douter, à l'origine de la hausse de contribution de notre ville, par rapport aux années précédentes, à la péréquation et à la facture sociale. Par rapport aux prévisions et aux acomptes 2015 payés par la commune sur les charges cantonales, Prilly a dû verser un montant complémentaire de CHF 2'277'967.-, soit :

- CHF 1'113'374.- pour la péréquation,
- CHF 1'164'593.- pour la facture sociale.

Pour 2015, Prilly a été bénéficiaire de la péréquation.

Provision

De manière prévoyante, la ville a versé une bonne partie des remboursements des années antérieures, à une provision pourvue d'un solde de 3'845'879.- (Cf. Annexe 2 : 925. PASSIFS TRANSITOIRES). Au vu du résultat global, la Municipalité a fait le choix de ne pas puiser dans ce compte. « Elle préfère garder cette somme pour une année plus difficile encore ».

Ce compte pourrait, dans l'avenir, être transformé en un fonds (Cf. Annexe 2 : questions générales).

Acomptes 2016

Les trois comptes concernés par la péréquation et la facture sociale, décrits ci-dessus, contiennent les montants suivants dans les comptes et budget 2016 :

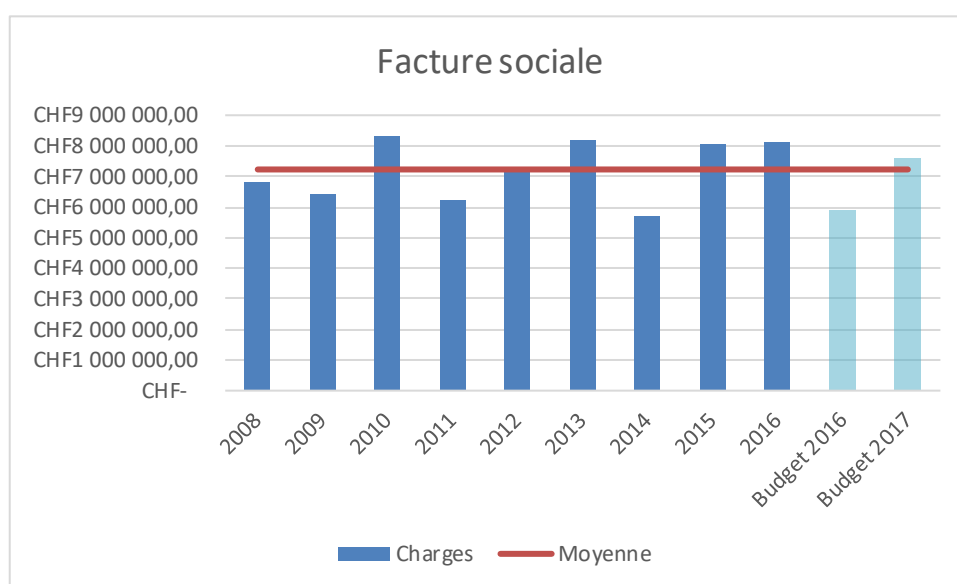
		Comptes 2016	Budget 2016	Budget 2017
230.3520	Alimentation du fonds de péréquation	CHF 9'274'020*	CHF 7'900'000	CHF 8'300'000
230.4520	Redistribution du fonds de péréquation	CHF 11'744'700	CHF 12'500'000	CHF 10'500'000
720.3515.01	Contribution à la facture sociale cantonale	CHF 8'110'212*	CHF 6'589'500	CHF 7'600'000
Péréquation directe nette (charges-produits)		CHF 5'639'532	CHF 1'989'500	CHF 5'400'000

*Y compris les alimentations complémentaires pour 2015.

Dans ce contexte, il est important de noter que les chiffres figurant dans les comptes pour 2016, ne sont que des acomptes demandés par le canton et que la charge réelle de 2016 ne sera connue qu'au troisième trimestre 2017.

Le budget 2016 prévoyait une contribution totale de CHF 1'989'500.—. La contribution pour 2016 qui se compose pour le moment d'acomptes est de CHF 5'639'532.—. La différence entre le budget et les comptes est d'environ 3,65 mios.

Par rapport à la facture sociale, le graphique ci-dessous est établi sur les montants des comptes. Il ne tient pas compte de la correction finale des acomptes. Pour autant, il nous indique que la participation de la ville de Prilly est en moyenne de 7 millions.



Pour la péréquation et la facture sociale, l'écart avec les montants budgétés en 2017 devraient être faible car la valeur du point d'impôt de 2016 est proche de celle de 2015. De plus, le montant budgété de CHF 5'400'000.— pour la contribution totale est superposable au montant versé en 2016.

5.1.3. Analyse des principaux écarts par nature

Ce tableau affiche, la variation des revenus par nature.

Comptes 2016 - Synthèse des principaux écarts				
	Charges	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Nature 30	Autorité et personnel	-15 913 163,70	-53 263,70	-916 823,65
Nature 31	Biens, services et marchandises	-4 993 141,00	+235 959,00	+473 019,19
Nature 32	Intérêts passifs	-836 344,71	+122 555,29	-14 129,18
Nature 33	Amortissements	-5 287 324,78	-421 324,78	+1 157 225,65
Nature 35	Remboursement, participation & subventions à des collectivités publiques	-29 054 506,23	-2 313 906,23	-264 293,77
Nature 36	Aide & subventions	-3 887 692,44	+207 407,56	-247 465,25
Nature 38	spéciaux	-623 270,65	-342 270,65	+1 176 749,05
	Produits			
Nature 40	Impôts	+35 646 131,57	+373 131,57	-3 098 298,06
Nature 41	Patentes concessions	+483 731,21	+28 731,21	+23 050,29
Nature 42	Patrimoine	+1 417 995,84	+96 995,84	-21 461,92
Nature 43	Taxes, émoluments et ventes	+4 717 335,98	+1 384 535,98	+295 629,33
Nature 44	Parts aux recettes cantonales	+829 432,05	+379 432,05	+466 782,25
Nature 45	Revenus participations & rembourse de collectivités publiques	+13 909 938,15	-533 761,85	-751 365,50
Nature 46	Revenus d'autres subventions et participations	+1 676 838,10	-222 261,90	+142 797,15
Nature 48	Prélèvements sur fonds & financements	+864 493,95	+187 993,95	+392 538,90
	Somme des variations	-1 049 546,66	-870 046,66	-1 186 045,52

Les pages bleues (pages 10 à 15) du fascicule des comptes fournissent de nombreux détails pertinents quant à une explication plus approfondie des écarts par nature.

En complément aux pages bleues puisque la nature 46 n'y est pas du tout évoquée, la COFIN précise que l'essentiel des ressources de cette nature provient des participations des parents aux diverses institutions pour les enfants (par exemple compte 714), ainsi que de subventions diverses (FAJE, ECA). La baisse de ces recettes par rapport au budget provient en partie de la baisse de la participation des parents.

5.2. Bilan

L'excédent de charges enregistré dans les comptes 2016 réduit le capital inscrit au passif du bilan de CHF 2'987'801.50 à fin 2015 à CHF 1'938'254.84 à fin 2016, ce qui signifie que le total de la valeur comptable de nos actifs (immeubles, créances, titres, etc.) est supérieur d'autant à celle de nos passifs (emprunts, autres dettes, réserves, etc.).

Il est certes préférable dans l'absolu que le bilan présente un excédent d'actifs plutôt qu'un excédent de passifs (découvert), mais la COFIN pense surtout que la valeur réelle du patrimoine communal (réserves latentes sur immeubles et titres, etc.) reste sans conteste bien supérieure à celle inscrite au bilan et couvre une large partie de la dette actuelle à long terme, ce qui devrait nous permettre d'éviter de mauvaises surprises lors de futures négociations avec les prêteurs potentiels à l'occasion de prochains renouvellements ou nouveaux emprunts.

La COFIN a contrôlé la concordance des détails des divers postes de bilan avec le montant inscrit au bilan, de même que la comptabilisation dans les comptes de bilan des écritures qui doivent y figurer en provenance des comptes de fonctionnement ou d'investissements (amortissements du tableau des investissements).

5.3. Tableau des investissements (pages roses)

La COFIN a constaté que les préavis d'investissements votés durant l'année 2016 n'ont pas tous été portés au tableau des investissements (Préavis° 6-2016, 14-2016, 15-2016, 21-2016 et 22-2016). Les opérations pour 2016 du préavis 22-2016 ne figurent pas au tableau des investissements ; par contre, elles figurent au bilan.

Les durées d'amortissement sont conformes aux dits préavis, à l'exception de celle du Préavis 9-2016 relatif à l'étude du franchissement de la Gare de Malley qui devrait être d'une durée de 1 an.

La COFIN a également vérifié les amortissements des investissements et les a trouvés conformes aux règles établies.

Elle a constaté que le crédit voté du préavis N° 13-2011 aurait dû comprendre le montant de la subvention. De plus, ce montant étant connu, il aurait pu être mis en transitoire.

Quant au préavis n°16-2012 relatif au PGA, il doit faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

5.4. Indices et ratios

En absence du tableau de planification financière, aux vues des circonstances, la COFIN traitera de ce point au budget 2018.

5.5. Endettement net et capacité de financement de l'endettement

Ce point sera traité lors de l'analyse du budget 2018.

5.6. Valeur du point d'impôt

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014
Pers. physiques	21'220'851	23'825'000	22'255'928	21'522'782
Pers. morales	9'201'788	6'900'000	10'545'519	6'925'566
Total Communal	32'082'187	32'275'000	33'852'816	29'871'005
Taux communal	73.50 %	73.50 %	73.50 %	73.50 %
Point impôt total	436'492	439'116	460'583	406'408
Point impôt pers. physiques	288'719	324'149	302'801	292'826

La valeur du point d'impôt total a régressé par rapport aux comptes 2015, ceci en raison de l'évolution à la baisse des recettes d'impôts des personnes physiques. Ces recettes, dopées depuis 2012 par la politique de l'ACI qui confronte les déclarations des citoyens avec les certificats de salaires envoyés obligatoirement par les employeurs, semble s'être stabilisées autour de CHF 290'000.—.

6. Comptes 2016 des ententes intercommunales

6.1. Comptes de la station d'épuration des eaux de Lausanne (STEP de Vidy)

La participation à la STEP se monte pour l'exercice 2016 à CHF 743'240.40 hors TVA, ce montant est inférieur à la somme inscrite au budget, qui se montait à CHF 830'800.—. Cette baisse se retrouve dans les comptes de la STEP (qui figurent dans les pages jaunes du préavis sur les comptes communaux) qui se montent à CHF 21'016'710.02, contre CHF 22'446'900.— au budget 2016 (tant pour les charges que les revenus, sachant que ces montants doivent s'équilibrer par la participation des communes aux charges). Cette baisse s'explique principalement par le poste 318 (autres prestations de tiers relatif à EPURA SA).

La provision liée aux travaux relative à l'étanchéité de la STEP a été dissoute pour un montant de CHF 15'985.84. Et, le remboursement de la taxe CO2 d'environ CHF 100'000.— n'avait pas été budgétée.

Notre participation à la STEP est passée de CHF 0.65276 / m³ au compte 2015 à CHF 0.81724 / m³ d'eau en 2016 d'où l'importance selon la COFIN d'être efficace dans la planification de la mise en séparatif ainsi que dans les négociations à venir.

La COFIN relève aussi que 75% des charges ne sont plus sous la compétence des communes car celles-ci ont été déléguées à Epura SA dans le cadre de la réalisation de travaux d'envergure. La COFIN n'a de ce fait plus la vision sur le compte de construction. Quant à l'amortissement du patrimoine administratif celui-ci est passé de CHF 1'979'888.98 en 2015 à CHF 3'142.— en 2016. Le solde à amortir en 2015 était de CHF 22'833'841.15.

Enfin, la COFIN a constaté que le montant mis à charge de Prilly dans le tableau de répartition de la STEP, correspond très exactement à celui figurant dans les comptes de la ville au compte 460.3526.

6.2. Comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

La participation communale 2016 à l'organisme intercommunal se monte à CHF 248'909.65, contre CHF 298'074.75 budgétisé. Cette diminution se retrouve dans les comptes de l'entente SDIS dont le montant à se répartir se montent à CHF 679'082.71 contre CHF 810'000.— au budget.

Le compte 6500 Autorités et personnel est en baisse marquée, de même que la nature 6501 Biens, services, marchandises dans son ensemble. Dans les produits, la nature 6526 Participations et subventions de tiers a augmenté, passant de CHF 220'000.— au budget à CHF 266'277.70 aux comptes. De plus, en lien avec une évolution divergente de population entre Renens et Prilly, la participation de Prilly s'est abaissée de manière proportionnelle.

La COFIN aurait apprécié que des commentaires expliquent les écarts entre les comptes et le budget.

La COFIN a constaté que le montant figurant dans les comptes communaux pour CHF 248'909.65 au compte 650.3521 correspond à celui figurant dans le tableau de répartition de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

7. Rapports de contrôle Hervest fiduciaire SA.

La commission des finances s'est penchée sur les rapports de l'organe de contrôle des comptes communaux, la Société Fiduciaire Hervest SA qui a appliqué les directives de l'autorité de surveillance des finances communales du 1^{er} janvier 2004 ainsi que la norme relative au contrôle restreint. La COFIN observe que l'organe de contrôle aurait pu citer en référence les nouvelles directives de révision émises par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

En ce qui concerne les comptes communaux, des contrôles à l'improviste des comptes financiers avec prises de caisses ainsi que le contrôle réglementaire des comptes communaux n'ont révélé aucune anomalie.

Pour la SI Sous Le Collège SA, le contrôle de la Société Hervest n'a également relevé aucune anomalie dans la tenue des comptes.

Les rapports de Hervest SA sont complémentaires au travail de la COFIN.

La COFIN a formulé un vœu relatif à l'organe de révision (vœu n° 2).

8. Budget 2017

La COFIN a vérifié les amendements enregistrés dans l'annexe que la Municipalité leur a remis. Elle a constaté que les comptes amendés, pour certains arrondis, étaient conformes au vote du Conseil communal. La COFIN tient à signaler que l'excédent de charges diffère de celui voté dans les conclusions de la séance du 9 janvier 2017. Le montant total des amendements votés s'élève à CHF 217'400.-, si bien que le budget amendé par le Conseil présente un excédent de charge de CHF 1'249'100.-.

9. Synthèse des réponses aux questions posées à la Municipalité

La COFIN a posé, certes, de nombreuses questions à la Municipalité. Les réponses détaillées de la Municipalité ont amené la COFIN à formuler plusieurs observations et vœux. Ci-après, la COFIN synthétise les éléments principaux desdites réponses.

Le crédit accordé concernant le compte 720.3655.05 Crèches-garderie a été dépassé, si bien qu'un préavis pour un **crédit complémentaire de CHF 131'000.-** pour le budget de l'exercice 2016 sera présenté au Conseil communal. Ce dépassement démontre un suivi budgétaire lacunaire.

La COFIN a constaté plusieurs **erreurs d'imputation** au niveau des comptes 2016 qui n'ont pas d'impact sur le bilan, mais sur l'établissement du budget 2018 et sur la vérification des comptes 2017. La COFIN sera attentive à ces comptes.

La COFIN a été informée de la nécessité d'amortir la totalité des anciennes infrastructures suite à la démolition de l'actuel Centre sportif de Malley (CSM SA). Dans le cadre du cautionnement accordé, la **dette résiduelle** à charge de la commune de Prilly est estimée à environ 2 millions. Par rapport au traitement de cette dette, la COFIN a interpellé la Municipalité sur la procédure à mettre en œuvre vis-à-vis du Conseil communal ainsi que sur la gestion de cette dette au bilan.

La COFIN a constaté que le **principe d'échéance** n'était pas toujours respecté comme pour la réfection d'un édicule WC (310.3145.01. ENTRETIEN DES JARDINS FAMILIAUX) où les dépenses n'ont finalement pas été engagées. Les dépenses sont à comptabiliser au moment où elles sont engagées et les recettes lorsqu'elles sont facturées. Il s'agit d'un principe qu'il est d'usage d'appliquer que ce soit par rapport aux comptes de fonctionnement et aux comptes d'investissement.

De plus, la COFIN constate une mauvaise utilisation des transitoires, certains sont parfois utilisés pour créer des réserves. Alors que, parfois, des transitoires auraient dû être constitués pour éviter un report de charges sur l'année suivante.

L'utilisation des comptes de **frais divers** fait l'objet d'une observation (N° 10).

Les comptes ont démontré que le **calcul des charges sociales au budget** était comptabilisé de manière aléatoire. Une modification des pratiques est attendue.

La COFIN souhaite aussi pouvoir mieux distinguer les **amortissements obligatoires**, des amortissements supplémentaires, tout comme l'entrée de subventions. C'est pourquoi elle

recommande à la Municipalité de modifier le tableau des investissements. Ce point est d'ailleurs traité dans les nouvelles directives de révision formulées par l'Etat de Vaud d'octobre 2016.

Pour le surplus, on trouvera à l'annexe 2. "Réponses municipales aux questions sur le détail des comptes" les réponses aux nombreuses questions de la COFIN relatives aux variations des comptes.

10. Vœux et observations

10.1. Comptes 2015- Suivi des vœux, souhaits et observations de la COFIN

Souhait no 1 Comptes 2015

Une séance entre la Municipalité et le COFIN en septembre 2016 a permis de revoir les modalités de fonctionnement par rapport au traitement des vœux et observations que ce soit au budget et aux comptes (cf PV n° 8-2016, Séance du Conseil du 21 novembre 2016).

Souhait no 2. Comptes 2015

Dans ce cadre, elle souhaite que la bourse publie à l'avenir pour les comptes une représentation graphique circulaire (ou camembert) des différentes natures de charges sur le modèle de celui qu'elle produit pour le fascicule du budget.

La COFIN comprend qu'en fonction du contexte ce vœu n'ait pas été mis en œuvre aux comptes 2016. La COFIN renouvelle ce vœu pour les comptes 2017.

10.2. Comptes 2016 - Vœux et observations de la COFIN

Observation n° 1. Crédit budgétaire non utilisé

La COFIN a observé que plusieurs comptes de charges présentent un solde négatif au 31 décembre 2016. La COFIN rappelle qu'un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice (art 3 al.2 lettre d du règlement sur la comptabilité des communes). Les écritures d'ajustement servent, par contre, à inscrire les flux financiers dans l'année correspondant à leur incidence.

Observation n° 2. Tableau des investissements – crédits votés

La COFIN a constaté que les crédits votés suivants ne figuraient pas aux comptes 2016 :

PREAVIS 6-2016	
Préavis relatif à la construction de la ligne de TRAM de Prilly.	CHF 564'300.–
PREAVIS 14-2016	
Préavis relatif au crédit complémentaire pour la piscine de la Fleur de Lys.	CHF 976'000.–
PREAVIS 15-2016	
Préavis relatif à la Chaudière de Mont-Goulin	CHF 51'100.–
PREAVIS 21-2016	
Préavis relatif à la signalisation rail/route du Chasseur.	CHF 483'800.–
PREAVIS 22-2016	
Préavis relatif à l'évacuation des eaux.	CHF 1'405'800.–
TOTAL	CHF 3'481'000.–

Du moment qu'aucun montant n'a été engagé en 2016 par rapport à ces préavis, il n'y a pas d'impact direct sur les comptes. Par contre, la COFIN invite la Municipalité à tenir compte de cette observation pour la planification financière dans le système PHISA et à faire figurer ces informations au tableau des investissements 2017.

Observation n° 3. Tableau des investissements – durée des amortissements

La COFIN invite la Municipalité à modifier la durée d'amortissement, de 10 à 1 an, du préavis 9-2016 relatif à l'étude du franchissement de la Gare Malley, conformément aux conclusions votées par le Conseil communal.

Observation n° 4 : Fascicule présentation des comptes

Suite à l'introduction du nouveau règlement du Conseil, page 1 du fascicule de présentation des comptes : au point c) la référence au Règlement du Conseil doit être modifiée comme suit : ...du 29 juin 2015, art 101.

Observation n° 5. Conclusions préavis crédits supplémentaires

La COFIN a constaté tardivement que l'intitulé des conclusions des préavis n° 3-2017 et n° 4-2017 concernant des demandes de crédit supplémentaire prêtaient à confusion :

- de porter un montant de CHF ... TTC au budget 2017...
- de financer cette dépense par le budget de fonctionnement 2017 ...

Les conclusions auraient pu être formulées ainsi : d'octroyer un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2017 pour un montant X au compte Y.

Observation n° 6. Crédits supplémentaires aux comptes 2017

Au compte 2017, la COFIN souhaite pouvoir distinguer clairement, les crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2017, accordés par le Conseil communal, conformément à l'art. 101 du Règlement du Conseil communal.

Observation n° 7. Calcul de l'impôt sur les personnes physiques

Le calcul des prévisions relatives à l'impôt sur les personnes physiques est « basé sur les acomptes de mai de l'année en cours, sur une estimation des rattrapages, une majoration estimée ainsi qu'une estimation de nouveaux contribuables », selon le service de la bourse. La COFIN est consciente que cet exercice est difficile. Suite à l'examen des chiffres sur une période de 10 ans, la COFIN recommande de revoir la majoration estimée.

Observation n° 8 : Préavis relatifs à la construction de bâtiments

Lors de dépôts de préavis relatif à des bâtiments, la COFIN relève l'importance d'estimer le coût ECA dans le calcul des charges d'exploitation.

Observation n° 9 : Commentaires

Une quinzaine de questions ont été posées car aucun commentaire n'expliquait l'écart entre les comptes et le budget 2016. La COFIN souhaite, une nouvelle fois (vœu 2 du budget 2017 et souhait 3 du budget 2015), solliciter de la part de la Municipalité une attention particulière aux commentaires des comptes dont le montant varie de manière relativement importante ou qui reflète des changements de structure ou des choix municipaux.

Observation n° 10 : Frais divers

La COFIN est d'avis que l'imputation à des frais divers doit être effectuée uniquement si cette imputation ne peut pas être affectée à un autre compte.

Observation n° 11 : Elaboration du budget 2018

La COFIN recommande lors de l'élaboration du budget 2018 d'être vigilant aux aspects suivants :

- aux erreurs d'imputation aux comptes 2016,
- aux amendements votés par le CC au budget 2017 ;

- ainsi qu'aux différentes modifications intervenues durant l'année 2016 comme celle relative à la rémunération des fonds spéciaux.

Vœu n° 1 Amélioration du système de contrôle interne

De manière à ce que les crédits ne soient pas dépassés, la COFIN recommande d'améliorer le processus relatif au système de contrôle interne.

Vœu n° 2 Relance d'un appel d'offres

La COFIN recommande à la Municipalité de changer régulièrement d'organe de révision de manière à avoir un regard nouveau. Il est possible de se référer à la Directives de Révision du SCL du 18 octobre 2016 qui précise que « Pour les communes soumises au contrôle d'un expert-réviseur agréé, la personne qui dirige la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus. Elle ne peut reprendre ce même mandat qu'après une interruption de trois ans. Ce délai commence à courir dès la révision des comptes de l'exercice 2016. » Sur ce dernier point, la COFIN recommande d'être actif et de ne pas attendre le délai prévu par la Directive.

Vœu n° 3. Tableau des investissements

La COFIN souhaiterait que le tableau des investissements comprenne les rubriques suivantes (en souligné les propositions de nouvelles rubriques) : Comptes, Préavis, Investissement à amortir, Crédit voté, Dépenses antérieures, Amortiss. ant. à 20XX, Solde au 1.1.20XX, Dépense 20XX, Dépenses cumulées au 31.12.20XX, Subsides participation de tiers 20XX, Subsides participation de tiers total, Investissement net, Amortissements obligatoires 20XX et amortissements supplémentaires 20XX, Amortissements totaux 20XX, Solde à amortir, durée d'amortissement (max solde).

Vœu n° 4. Crédits d'investissements

La COFIN souhaiterait que, pour chaque préavis, la Municipalité fournisse au Conseil communal un tableau qui synthétise les informations importantes : plafond d'endettement, plafond de cautionnement et cautionnements engagés, les préavis en cours acceptés par le Conseil communal, les travaux facturés et payés à ce jour et le total de l'endettement brut.

Vœu n° 5. Comptes du SDIS

Comme pour le budget (vœu n° 4 du budget 2017), La COFIN souhaiterait avoir des commentaires quant aux évolutions des comptes du SDIS.

Vœu n° 6 Tarif de location et imputation interne

Après 5 ans d'attente (depuis 2012), la COFIN se demande ce qu'il est advenu de l'inventaire des locaux de la commune, des tarifs de location ainsi que de la politique d'imputations internes.

11. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, soit le présent rapport, ayant pris connaissance du rapport Hervest Fiduciaire SA, la COFIN à 6 voix pour et une voix contre ne voit aucune raison à s'opposer à l'approbation des comptes communaux pour l'année 2016 et par conséquent recommande au Conseil d'adopter les conclusions du préavis municipal 8-2017 ainsi que présenté par la Municipalité, à savoir :

Le Conseil communal de Prilly,

Vu le préavis de la Municipalité 8-2017, les comptes 2016 de la STEP de Vidy et les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2016 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2016 dudit organisme ;
3. d'approuver les comptes 2016 de la Commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité.

Prilly, le 30 mai 2017

Au nom de la commission des finances

La Présidente
Sylvie Krattinger

La Rapportrice
Elia Pochon

12. Annexes :

1. Réponse de la Présidente du Conseil communal – Annexe no 1
2. Réponses des Municipaux - Annexe no 2
3. Extrait du rapport de Hervest fiduciaire SA, conclusions - Annexe no 3
4. Clefs de répartition de différentes collectivités publiques - Annexe no 4